ÉGIME LOCAL

Thèse présentée pour le doctorat de l'Université de Strasbourg
(Mention: Médecine)

ANNÉE 1922 № 8

THÈSE

présentée pour

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

par

Florent FOURNAISE
né à Minversheim (Bas-Rhin)

Les empreintes des pattes des chiens

STRASBOURG
Imprimerie Ch. & J. Goeller, 16 Rue Ste Madeleine
1922

Thèse présentée pour le doctorat de l'Université de Strasbourg
(Mention: Médecine)

ANNÉE 1922 № 8

THÈSE

présentée pour

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

par

Florent FOURNAISE
né à Minversheim (Bas-Rhin)

Les empreintes des pattes des chiens

R. UNIV. BIBLIOTHEEK LEIDEN

STRASBOURG
Imprimerie Ch. & J. Goeller, 16 Rue Ste Madeleine
1922

FACULTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG

Doyen	MM.	WEISS O. ✻ ✪ I.
Assesseur		BOUIN ✻ ✪ I.

Professeurs

Embryologie	MM.	ANCEL ✻ ✪ I.
Anatomie		FORSTER ✪ A.
Histologie		BOUIN ✻ ✪ I.
Physiologie		N . . .
Physique biologique		WEISS O. ✻ ✪ I.
Chimie biologique		NICLOUX ✪ I.
Anatomie pathologique . . .		MASSON ✪ A.
Pharmacologie, Médecine expérimentale		AMBARD ✪ A.
Hygiène, Bactériologie . . .		BORREL O. ✻ ✪ I.
Médecine légale		CHAVIGNY O. ✻ ✪ I.
Clinique médicale		BARD O. ✻ ✪ I. BLUM Léon ✻ ✪ A.
Clinique chirurgicale		SENCERT O. ✻ ✪ I. STOLZ ✻ ✪ A.
Clinique ophtalmologique . .		DUVERGER ✪ A.
Clinique dermatologique . . .		PAUTRIER ✻ ✪ A.
Clinique psychiatrique . . .		PFERSDORFF ✪ A.
Clinique neurologique		BARRÉ ✻ ✪ A.
Clinique oto-rhino-laryngologique		N . . .
Clinique gynécologique et accouchement		SCHICKELÉ ✪ A.

Chargés de cours

MM. ARON Max ✪ A.	MM. HUGEL ✪ A.
BELLOCQ ✪ A.	KELLER ✪ A.
BLUM (Paul) ✻ ✪ I.	LICKTEIG ✪ A.
BOEZ (Méd. d'argent épidémies)	REEB ✪ A.
CANUYT	ROHMER ✪ A.
FONTÈS	SCHAEFFER ✪ A.
GELMA ✪ A.	SCHWARTZ ✪ A.
GÉRY ✪ A.	STROHL, agrégé ✪ A.
GUNSETT ✪ A.	VAUCHER ✪ A.
HANNS ✻ ✪ A.	WEILL ✪ A.

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MES PARENTS

Témoignage de ma reconnaissance et de ma plus profonde affection

A TOUTE MA FAMILLE

A MES AMIS

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR PAUL CHAVIGNY

Professeur de médecine-légale
à la Faculté de médecine de Strasbourg

Officier de la légion d'honneur

En remerciement d'avoir bien voulu nous faire l'honneur de présider notre thèse.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41548024_0058

INTRODUCTION

On s'étonnera peut-être de voir appliquer au chien une méthode, qui est très souvent utilisée pour l'homme sous le nom „Dactyloscopie".

En France beaucoup de savants se sont occupés de cette question de dactyloscopie chez l'homme. En beaucoup d'endroits on s'est occupé de la dactyloscopie et on a obtenu des résultats vraiment remarquables, qu'il serait difficile d'égaler. En général, si nous parcourrons les revues de médecine légale et les observations des différents congrès nous sommes étonnés des progrès dans la question des empreintes.

Mais si nous cherchons dans la littérature des recherches sur les empreintes des chiens nous ne trouvons presque rien. Quand même nous sommes convaincu que

l'étude de notre sujet est d'une importance absolue, qui ne doit pas être négligée. Tout le monde le sait, que les assassins et les voleurs sont parfois accompagnés de leurs chiens et une fois reconnu le chien lui-même d'après ses empreintes la piste de son maitre reste mieux à retrouver. Dans aucun ouvrage de médecine légale, cette question n'a encore été traitée avec les développements qu'elle mérite. Ce sont de ces questions très simples qu'on s'imagine connaître et lorsqu'il faut les préciser à l'improviste, on s'aperçoit qu'on ne possède aucun document précis. Ce sont donc des études à entreprendre à l'avance, sans attendre d'y être obligé par les nécessités urgentes d'une affaire criminelle. C'est pourquoi nous nous sommes décidés d'aborder notre sujet. Nous débuterons par un bref résumé historique concernant la dactyloscopie.

Historique

La dactyloscopie est connue depuis les publications de Sir Galton. Il est l'inventeur de la dactyloscopie c'est à dire de l'interprétation méthodique des empreintes, et de leur application à l'identification des individus. Il a réellement créé la dactyloscopie comme science, par une méthode d'une précision toute mathématique; cependant les premiers indices de cette science doivent être recherchés très haut dans l'histoire des peuples et même dans les âges préhistoriques. Si nous en croyons les rares vestiges parvenus jusqu'à nous les hommes primitifs ont connu, utilisé même les empreintes digitales. Tout le monde sait que les indigènes connaissent fort bien les pistes des différents animaux. Surtout quand il s'agit de chiens ils peuvent indiquer avec précision quelle est la race, quelle est la grandeur des chiens qui ont passé.

La paléontologie a connu et prouvé l'existence d'animaux, actuellement disparus, par les empreintes, qu'ils ont laissées dans le sol.

Même la valeur des lignes papillaires chez l'homme est connue depuis bien longtemps déjâ. En Chine et au Japon les empreintes digitales étaient comme signature dès les premières siècles de l'ère chrétienne. Le Docteur Jout écrit dans „la Nature“: „Selon la loi domestique, pour divorcer le mari devait donner à sa femme un document établissant laquelle de sept raisons il invoquait pour le procès. Tous ces documents devaient être de l'écriture du mari mais au cas contraire où cellui-ci ne savait pas écrire l'application de son empreinte digitale tenait lieu de signature“. Les Chinois utilisaient déjà les empreintes pour les cas criminels. Dans un roman „Schi-hu-chuen“ il existe un chapitre qui nous donne des détails sur la capture des deux femmes de Wu Sung, assassins de son frère. Il fit avancer les deux femmes, les obligera a imprègner leurs doigts d'encre et à les imprimer.

En Europe, jusqu'aux travaux de ces derniers temps on a utilisé les lignes de la main uniquement pour la „Chiromanie“. On distinguait la ligne de vie, la ligne de tête, la ligne de coeur etc.

Puis, on a compris la nécessité d'employer des moyens rigureux et plus scientifiques pour aider les recherches de la justice et on a confié aux médecins le soin de pratiquer ce genre d'expertises.

Passons nous en revue les auteurs qui ont fait une étude speciale sur la question des empreintes au point de vue médico-légale.

En 1848 Mascart a étudié les dimensions des empreintes et leur racourcissement. Hugoulin en 1850

indique une methode pour relever les empreintes dans la neige par la galatine pure.

En 1854 Caussé d'Albi découvre une methode pour comparer deux empreintes entre elles.

En Allemagne, c'est Purkinge qui a donné une belle description des crêtes papillaires. Hodann fait connaitre un procédé pour reveler les empreintes avec un mélange de plâtre, de ciment et de sable.

Au dernier temps on a beaucoup d'auteurs qui se sont occupés de ce sujet Sir Galton en Angleterre, Coutagne et Florence en France, de même Forgeot et Frécon.

Nous voyons donc que la dactyloscopie chez l'homme est déjà une science parvenue à un haut degré d'exactitude.

Sur la dactyloscopie chez le chien nous n'avons trouvé qu'une seule indication. (Alix: Annales des sciences naturelles, 1867.)

Anatomie

Il nous est nécessaire de débuter dans notre étude en rappelant quelques notions d'anatomie du chien. Chez le chien nous désignons sous le nom de pattes l'éminence de la plante du pied, dans sa partie dépourvue de poils et ayant la forme d'un coussin, d'un matelas. Il existe des proéminence au niveau du talon, des orteils et du carpe. Mais il n'y a que le talon et les orteils qui portent sur le sol pendant la marche et la course.

Au point de vue anatomique ces éminences sont constituées par du tissu conjonctif élastique et de la graisse. Ces tissus sont rattachés au squelette par des fibres conjonctives et élastiques. La peau offre à leur surface un aspect particulier. Les papilles y sont très dévéloppées les poils manquent et la couche cornée de l'épiderme est très épaisse, formée des petites plaquettes et des villosités. La surface de cette peau

est rude, revêtue de sortes de plaquettes cornées. La couleur en est noiratre. Les glandes sebacées manquent, les glandes sudoripares sont très dévéloppées.

Le talon

Aux extrémités antérieures et postérieures il n'existe à chaque patte qu'une seule éminence représentant le talon qui est beaucoup plus grande, plus large que les autres. Elle protège pendant la marche et la course l'articulation métatarso ou métacarpo-phalangéenne. Elle nous apparaît souvent sous forme d'un coeur dont la pointe est dirigée vers les orteils et cette pelote s'étend de l'extrémité du métacarpe ou métatarse presque jusqu'au bout distal de la première phalange.

Eminence des orteils

Ces sorte de pelotes sont plus petites que les précédentes, à chaque pied; elles ont une forme ronde ou triangulaire et se trouvent correspondre à la face plantaire des deuxièmes et troisièmes phalanges des orteils. Le chien posant sa patte sur le sol l'articulation de ces deux phalanges repose sur l'éminence correspondante. Au premier orteil — „Afterzehe“ des Allemands — il n'existe qu'une proéminence rudimentaire.

Eminence du carpe

Elle se trouve à la face dorsale de l'articulation du carpe du côté latérale et distale de l'os pisiforme. Pendant la marche cette éminence ne pose pas sur le sol. Elle est constituée par des fibres conjonctives musculaires et de la graisse.

Les griffes

Les griffes recouvrent les dernières phalanges et reposent sur la chorion. De nature cornée elles correspondent à un épiderme transformé.

La peau recouvre l'extrémité proximale de la première phalange et forme du côté dorsal et latéral un repli, une espèce de capuchon membraneux. Tout autour de la racine des griffes on constate des papilles qui n'offrent aucun intérêt dans notre étude car elles ne posent en aucun moment à terre, ni dans la marche ni dans la course. En tendant pendant la marche les ligaments qui correspondent aux griffes, sur la face dorsale de la patte, les chiens ne marchent jamais sur

leurs griffes. S'ils veulent s'en servir il faut qu'ils mettent les tendons fléchisseurs en action.

Le squelette des orteils et des doigts se compose d'une série de trois phalanges à l'exception du médius qui n'en possède que deux, la première phalange étant soudée avec l'os métacarpéen.

Mode de prise et de fixation des empreintes

Pour notre étude il s'agissait de fixer des empreintes des pattes d'un chien.

Quand il s'agira d'une affaire criminelle il sera nécessaire de savoir quelle est la méthode la plus applicable. Nous n'avons pas à étudier les traces dans les poussières et fixer ces images avec des substances quelconques. Nous n'avons pas des photographies des traces dans la neige pour dépister les différentes races des chiens. Notre sujet comporte seulement la connaissance des empreintes.

Désireux d'étudier cette question je me suis adressé au foyer des chiens à Montagne-Vert près de Strasbourg où grace à l'extrême obligeance du directeur Docteur Zinglé que je tiens à remercier vivement, j'ai pu faire des observations très instructives.

Nous avons fait vingts images des différentes catégories des chiens d'après les méthodes déjà appliquées par des autres auteurs.

1° *Emploi de l'hyposulfite de soude*

Cette méthode a été inventir par le Professeur Florence à Lyon. Citons le resumé de cette méthode d'après la thèse du Docteur Frécon de Lyon sur les empreintes:

Lorsqu'on a appuyé fortement la pulpe des doigts du même toute la surface palmaire de la main sur un papier blanc, même en regardant cette feuille par transparence souvent on ne voit aucune trace de l'application de cette main ou bien cette trace reste confuse. Mais si l'on vient à tremper le papier dans une solution acqueuse d'hyposulfite de soude à 10% additionné de quelques gouttes d'alcool on découvre aussitôt l'empreinte de la main se dessinant jusqu'aux fines striations de l'épiderme et se montrant sous forme d'une tache huileuse. Nous avons expérimenté ce réactif. Le plus souvent, le résultat n'était pas suffissant. En relevant les empreintes de pattes de chien il est bien désirable de pouvoir regarder immédiatement les trous recueillis et de savoir avant l'application d'un liquide fixateur si l'on est parvenu au résultat souhaité.

Il ne faut pas s'imaginer qu'il soit facile de recueillir des empreintes nettes d'un chien avec lequel on n'en est pas encore à l'état de familiarité. Le chien s'inquiète des mouvements qu'on lui impose, ne s'y prête pas; il retire brusquement la patte et efface l'empreinte en la balayant avec les poids qui couronnent l'extrémité de la patte et la dépassent.

Iode

On a aussi préconisé la méthode de fixation par l'Iode principalement sous forme de vapeurs d'iode. Ce procédé des MM Aubert et Coutier consiste à soumettre le papier à un dégazement de vapeur de d'iode. Mais l'empreinte ainsi obtenue présente un grand défaut. Elle est très fugitive et disparait au bout de quelques minutes. On a déjà essayé de la rendre plus stable par l'emploi de l'acido-nitrate d'argent et de l'acide gallique. Mais le dessin qui est déjà par lui-même assez flou a peu de chance de fournir une empreinte bien nette, même si le procèdé de fixation est parfait.

Nous avons en général employé la méthode suivante:

On couvre une feuille de papier avec la fumée d'un fragment de camphre enflamé. On poursuit l'opération jusqu'à ce que toute la superficie soit bien noire. Alors on fait appliquer la patte du chien sur ce papier et on l'enlève très soigneusement d'un mouvement nettement vertical. La trace de la patte se dessine en blanc et on la fixe alors avec la teinture de benjoin.

Après quelques minutes la feuille est suffisament sèche et on peut de suite commencer l'éxamen.

Sur les différents dessins obtenûs nous avons cherché un tracé type pour pouvoir faire les observations.

Définition de l'empreinte

Au point de vue médico légal nous definirons l'empreinte avec Frécon: Toute figure produite sur une surface par application soit d'une partie du corps soit d'un objet quelconque, imprégné ou non d'une matière colorante. Figure qui indique la forme et les contours de la partie qui l'a déterminée et dont l'étude minutieuse est capable d'établir l'indentité d'une personne, les relations ou l'intervention d'un objet dans une affaire criminelle.

D'après le même auteur il y a deux catégories d'empreinte à distinguer. Les unes sont formées par un creux, une dépression située dans la terre, la neige, le sable etc.... Frécon les appelle „négatives". Les autres représentent simplement une figure une image et sont déssinées sur un parquet, une tapisserie etc.... D'après le même auteur elles sont „possitives" quand elles sont produites par un contact d'un corps enduit d'une matière quelconque. Nous nommons les deux catégories les empreintes visibles. Dans un autre chapitre nous reviendrons sur ces sortes d'empreites.

Pour montrer l'importence qu'il y a bien lire les empreintes nous reproduirons ce qu'en disant MM Coutagne et Florence.

L'étude médico-légale a pour but d'abord, d'établir les preuves d'identité on conçoit de quel sécours sera

pour l'instruction une preuve aussi évidente que celle de l'empreinte du pied sanglant près d'une victime, n'est-ce pas le témoignage accusateur le plus foudroyant. Quel témoin veut celui-la, muet, sévère, incorruptible, a dit Caussé, c'est une signature, c'est un portrait même qu'on a laissé sur le lieu du crime, car un pied ne rassemble pas à un autre. Donc c'est une physionomie du pied comme il y a une physionomie du visage. Mais là ne s'arrêtent pas les services que peut rendre cette étude. Les renseignements les plus imprévus et les plus précis peuvent en sortir et modifier totalement les faces de l'affaire. Le lieu où le corps a été entraîné pour le faire disparaître, quel chemin on a pris après le crime par où on est parti, voilà autant de points qui peuvent être éclaicies par cette étude.

Supposons qu'on assasin soit accompagné d'un chien laissant sans que son maître le puisse empêcher, des empreintes dans les poussières ou dans le sable, car un chien ne prend pas les précautions, auxquelles peut s'astreindre le meutrier lui-même. Un expert qui est désigné pour l'examen relèvera ces traces en les aggrandissant.

De la sorte il pourra par comparaison avec les traces du chien de l'inculpé arriver à une conclusion le plus souvent précise et catégorique. „Cela est très bien", dit M. Forgeot, mais son opinion sa conviction de médicin légiste comme dans beaucoup de cas malheureusement ne tiendra peut-être pas contre l'éloquence souple et surtout pathétique d'un avocat.

Demandons-nous maintenant quel rôle jouent les empreintes dans la pratique de la médecine judiciaire?

Il ne faudrait pas croire que leur valeur puisse être généralisée. Ce n'est certainement pas sur une empreinte qu'il faudra toujours compter pour découvrir un criminel. Mais en défauts d'autres renseignements ce sera souvent un indice précieux et pourra même dans certains cas devenir le pivot de l'affaire. De plus, si, avec le Professeur Lacassagne, nous considérons quelques criminels comme des enfants, comme des retardataires nous verrons que leur intélligence est peu influencée par les raisonnements les plus serrés, tandis qu'elle se laisse frapper vivement par les démonstrations physiques qui s'adressent aux sens.

De même les criminels comprennent souvent que leurs dénégations sont devenus inutiles, quand ils voient ainsi reproduites les empreintes du chien qui les accompagnait. Il peut arriver que les assassins convaincus par une semblable preuve se décident à faire des aveux complets.

Revenons-en maintenant aux empreintes visibles.

C'est dans la station que l'empreinte reproduit le mieux les caractères de la patte du chien. Toute fois ce n'est jamais d'une façon absolument exacte. En effet quand la patte pose à terre elle s'étale, si le sol est résistant en raison de la souplésse des tissus mous du pied. La patte subira ainsi un agrandissement en tous sens. Nous avons reproduit des empreintes de la marche et de la course; le diamètre des empreintes était plus grand qu'en station. Pendant la station les empreintes sont plus ou moins arrondies. Elles sont allongées pendant la marchée, par conséquant la mensuration aura plus de partie en médecine légale.

En examinant des empreintes visibles dans le sable, nous constatons que la trace est plus ou moins plane, le talon et les orteils enfoncent de la même quantité, mais pendant la marche et la course le talon et les orteils s'enfoncent un peu plus dans le sol ou le sable; de plus le mouvement de progression du corps ayant pour point d'appui la partie antérieure des orteils, ceux-ci mal soutenus par le sable glissent en arrière raccourcissent la longeur de l'empreinte, celle-ci présente en avant un plan de glissement plus ou moins incliné à la base duquel sont les empreintes des griffes en général fort nettes.

Dans la course les empreintes sont d'une interprétation moins précise, elles varient beaucoup plus et n'offrent pas autant de netteté. Le glissement fait que l'empreinte ne présente pas la longueur véritable du pied, elle a raccourcie. Si le sol est très meuble les orteils rejettent en arrière sur l'empreinte de la terre ou du sable qui, ainsi, masqueront les détails.

Si nous pouvons tirer de ces observations des notions sur les mouvements exécutés par les chiens nous pouvons aussi avoir une idée de leurs taille. La longueur des pas varie suivant les différentes races. De même encore suivant la taille du chien. La longeur du pas est fournie par la mensuration de l'espace qui sépare deux empreintes consécutives du même talon. Plus grand sera l'écartement d'autant plus grand sera le chien, pourvu que l'allure soit la même.

Quant aux empreintes sur la terre, la poussière, la neige, leur importence est connue de toute antiquité. Elles frappant tous les esprits observateurs surtout

dans ces milieux qui reproduisent scrupuleusement le moulage du moindre contact. Hugues le Roux parlant des empreints dans les sables du Sahara dit.

„La distraction du matin c'est au passage des dunes de déchiffrer sur le sol les empreintes de la nuit . . . toute la vie de l'animal est écrite dans ces empreintes, Guerre, chasse, amour".

Etudes des empreintes avec ciatrices

(en général)

Toute plaie qui a divisé le derme laisse une ciatrice indélébile. Nous ne parlons pas seulement des grandes plaies mais de la petite solution de continuité. Si la blessure a été nette et s'est réunie par première intention la disposition des papilles l'indique de suite, l'ordre n'est pas changé, mais l'on remarque une brusque interruption à la place de l'ancienne plaie et il y a une bande de tissu fibreux en deça et au delà pas de changement.

Quand la plaie a suppuré, qu'il y a forte contusion, deux cas se présentent, ou comme précédemment l'interruption plus ou moins large est le seul fait observé, ou du contraire les troubles sont plus profondes. Dans certaines cas, en effet, au niveau d'une ancienne plaie les papilles sont comme tordues, toutes dans le même sens et en même temps rapprochées l'une de l'autre.

La cause de ce changement réside dans la rétraction cicatricielle.

A noter encore d'après Galton que le plus souvent surtout dans les grandes cicatrices les papilles ne finissent pas brusquement au niveau du tissu fibreux, elles s'interrompent et sont continuées par un ou plusieurs points papillaires. Certaines cicatrices sont entourées de la sorte d'un anneau de points papillairs.

L'importence de ces indices est évident et ils doivent notés avec le plus grand soin dans une recherche médico légale. Les plus petites cicatrices ont une aussi grande importence que les grandes par le fait même de leur multiplicité. Dans l'étude d'une empreinte les traces des cicatrices sont les meilleurs points de repère à prendre.

Examen des empreintes d'après notre fixation

Si on regarde les empreintes des pattes des chiens réproduites sur le papier un premier fait qui nous étonne, c'est la defaut des lignes papillaires. Dans les traveaux de Frécon et Forgeot nous avons trouvé quelques images nous indiquantes des lignes papillaires très nettes. D'après notre avis il s'agît d'un défaut de la réproduction de l'imprimerie. Nous avons déjà mentionné que nous avons fait vingt empreintes des différentes sortes des chiens. Dans aucune image nous avons trouvé des lignes papillaires ou seulement une

faible indication. On voit beaucoup de points fortement saillants qui présentent les papilles. Celles-ci sont beaucoup plus grandes que chez l'homme. On ne voit pas les arcs on ne voit pas les papilles arrangées comme un angle, on ne voit pas des „stria obbliqua", des „stria longitudinalis centralis", on ne voit pas des lignes élliptiques des doubles tourbillons des spirales des raquettes qu'on voit dans les empreintes de l'homme. Nous ne constatons que des amas des papilles qui sont formées généralement dans aucun ordre. Sur quelques images on a l'impression que ces papilles sont rangées comme des cercles concentriques dont le centre n'est pas au milieu des figures.

Vers la partie latérale les papilles paraissent être en plus grande nombre qu'au milieu de l'image. Mais à notre avis cela resulte du plan déclive de la partie externe pendant la station. Cela peut encore être dû à ce que la pression sur les parties latérales n'est pas si forte qu'au milieu, les papilles sont donc d'autant plus serrées. Pour la même cause les papilles apparaissent plus larges au milieu que vers le bord de l'empreinte. En général nous avons remarqué que les papilles du talon sont plus nettes que celles des doigts.

Comme preuve que les empreintes des chiens ne présentent pas de lignes papillaires nous avons trouvé chez Mr Alix ces mots „Les chiens et les chats n'ont pas des lignes papillaires".

Dans une étude complète des empreints du chien il faudrait pouvoir tenir compte des allures prises par l'animal. Le chien peut aller du pas, il peut trotter,

il peut galoper et enfin il peut santer, avancer par bonds: quand, par exemple, il cherche à atteindre un objet placé un peu haut et qui se déplace. En ce qui concerne les trois premières sortes d'allure, il n'y a qu'il s'en rapporter aux allures du cheval; cette étude ayant été très complétement faite depuis Marez et ses éléver.

Il aurait été éxtrèmement intéressant de pouvoir montrer ici un certain nombre de traces précises de ces diverses allures mais c'est un travail considérable et qui demande une installations très perfectionnée qui nous faisait défaut.

Conclusions

Le but de ce travail a été l'étude des empreintes des pattes des chiens. Nous avons vu que les empreintes digitales de l'homme sont maintenant l'objet d'une véritable science à laquelle on a constamment recours. Par contre on n'a pas encore fait un examen spécial des empreintes des chiens.

Pourtant au point de vue de la médecine légale nous croyons que cette étude est susceptille de fournir des renseignments très importants. En premier lieu nous avons déterminé quel était le procède le plus pratique à employer pour obtenir les empreintes, dans ce cas d'en faire ensuite l'examen.

Nous avons montré que chez les chiens les lignes papillaires manquent.

Quand même, nous sommes d'avis qu'on peut tirer une conclusion par la comparaison de la disposition des papilles.

Que d'enquêtes restées obscures que des crimes demeurés impunis dans lesquels l'analyse exacte d'une

empreinte de cette sorte aurait permis au médecin expert des conclusions nettes et aux jures de se faire une conviction absolue de la culpapilité matérielle de l'accusé.

Le chien laisse des traces visibles. Leurs pattes mouillées forment des traces très nettes et qu'on doit examiner. Dans tous les cas d'expertices médico-légales il faut autant que possible prendre non seulement des dessins de l'empreinte. Mais la faire photographier pour avoir des pièces à conviction à présenter au tribunal.

L'étude des empreintes des pattes des chiens et de leurs détails ouvre donc des horizons nouveaux conduisant à des résultats réellement pratiques.

Vu; le Doyen:
G. WEISS.

Vu: le Président de la thèse:
P. CHAVIGNY

Bibliographie

Alix — Disposition des lignes papillaires de la main et du pied. Annales des sciences naturelles. 1867.

Coutagne et Florence — Les empreintes dans les expertices judiciaires. Annales d'anthropologie criminelle. 1889.

Ellenberg — Anatomie des Hundes.

— Grundriss der vergleichenden Anatomie.

Forgeot — Thèse de Lyon. 1892.

Frécon — Thèse de Lyon. 1889.

Hodann — Archiv für preussisches Strafrecht.

Lacasagne — Précis de médecine légale. 1909.

Méguin P. — Unsere Hunde — nos chiens.

De Varigny — Les empreintes d'après Galton. Revue scientifique.